

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DES FORMATIONS ASSUREES PAR C2I SANTE

Est convenu entre le Client, responsable de traitement et C2i santé, le sous-traitant, les clauses contractuelles de sous-traitance ci-après :

1.1. OBJET

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles C2i santé s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, C2i santé et le Client, s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

1.2. DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

C2i santé est autorisé à traiter pour le compte du Client, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations de formation demandées.

La nature des opérations réalisées sur les données est d'ordre de collecte et d'enregistrement des données pour les finalités de traitement nommées ci-dessous.

Les finalités du traitement sont :

- La vérification du bon profil d'inscrits (prérequis accès)
- L'envoi des accès des comptes e-learning aux stagiaires
- L'ouverture des comptes de formation en e-learning
- L'envoi des convocations aux stagiaires
- La justification de la présence des stagiaires
- La création des attestations de formation présentielle et à distance
- Si formation PCR : La création du certificat de PCR
- L'évaluation des connaissances pour la prise en charge ANDPC
- La facturation de la formation

Les données à caractère personnel traitées sont :

- Les adresses mails : du/des stagiaire(s) et de facturation
- Adresse mail et/ou téléphone du responsable formation (si existant)
- Coordonnées de facturation de l'établissement
- Civilité, Nom, prénom, profession, adresse mail du stagiaire
- Date et lieu de naissance du stagiaire pour les formations DPC, PCR et SST
- N° ADELI du stagiaire pour les formations DPC
- Photo d'identité (*Obligatoire réglementairement pour l'édition des certificats PCR – Arrêté du 18 décembre 2019*)

Les catégories de personnes concernées sont :

- Les salariés des établissements de santé du Client
- Les praticiens libéraux en tant que Client
- Les particuliers en cours de reconversion (Ex : Pôle Emploi)

Pour l'exécution du service de formation, le Client met à la disposition de C2i santé les informations nécessaires suivantes dans la convention de formation et son annexe :

- Les adresses mails : du/des stagiaire(s) et de facturation
- Adresse mail et/ou téléphone du responsable formation (si existant)
- Coordonnées postales de facturation de l'établissement
- Civilité, Nom, prénom, profession, adresse mail du/des stagiaire(s)
- Date et lieu de naissance du/des(s) stagiaire(s) pour les formations DPC, PCR et SST
- N° ADELI du/des stagiaire(s) pour les formations DPC

1.3. OBLIGATIONS DE C2I SANTE VIS-A-VIS DU CLIENT

C2i santé s'engage à :

A. Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance

B. Traiter les données conformément aux instructions documentées du Client figurant dans la convention de formation et son annexe. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Client. En outre, si C2i santé est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public

C. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des prestations de formation assurées.

D. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes conditions générales de ventes :

- ➡ S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- ➡ Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel

E. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut

F. Sous-traitance

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DES FORMATIONS ASSUREES PAR C2I SANTE

C2i santé est autorisé à faire appel à des sous-traitants ultérieurs, présentés sur le site internet de C2i santé, pour mener les activités de traitement suivantes : vérification de la présence des stagiaires.

Les sous-traitants ultérieurs sont tenus de respecter les obligations des présentes conditions générales de ventes pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à C2i santé de s'assurer que les sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si les sous-traitants ultérieurs ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection des données, C2i santé demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par les autres sous-traitants de leurs obligations.

G. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

H. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, C2i santé doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de C2i santé des demandes d'exercice de leurs droits, C2i santé doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au contact désigné par le Client dans la convention de formation et son annexe.

I. Notification des violations de données à caractère personnel

C2i santé notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par mail. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- ➔ La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- ➔ Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- ➔ La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- ➔ La description des mesures prises ou que le Client propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

J. Aide de C2i santé dans le cadre du respect par Client de ses obligations

C2i santé aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.

C2i santé aide le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

K. Mesures de sécurité

1. Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement :

L'ensemble des données du Client sont hébergées dans les datacenters de notre hébergeur (Adista), situés en France, permettent de garantir contractuellement un taux élevé de disponibilité. L'hébergeur bénéficie de procédures d'exploitation éprouvées et d'une politique de sauvegarde et restauration renforcée. Seules les infrastructures basses et la messagerie sont mutualisées, cela inclut de base la réversibilité ou la possibilité de réinternaliser ses données pour l'entreprise.

La qualité d'accès aux données est maîtrisée de bout en bout, grâce à l'utilisation des accès Internet et des réseaux privés d'interconnexion mis en œuvre par notre hébergeur. Les temps de réponse bénéficient aussi de la proximité des serveurs, situés au cœur du backbone d'opérateur.

Notre hébergeur bénéficie de 7 Datacenters hautement sécurisés situés en France, une sauvegarde quotidienne de l'ensemble des données, une supervision 24h/24 des infrastructures informatiques. Au vu de ses capacités de gestion de centres de données et de production de services hébergés. Adista a obtenu la certification Microsoft Partner Gold.

2. Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique :

Le Client peut directement consulter, modifier ou supprimer ses données personnelles lors de l'utilisation des plateformes auxquelles le Client a souscrit.

Pour les prestations réalisées pour le compte du Client qu'il ne peut modifier directement (exemple : attestation en PDF), le Client peut demander la consultation, la modification ou la suppression des données auprès de son contact C2i santé.

L. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, C2i santé s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel à l'issue des durées de conservation mentionnées ci-dessous :

Type de formation	Durée de conservation en base opérationnelle
Formations Personne Compétente en Radioprotection	5 ans
Formations radioprotection des patients	10 ans
Formations radioprotection des travailleurs	3 ans
Formations Sauveteurs Secouristes du Travail	2 ans
Formations sur la qualité	5 ans
Formations sur la prévention des risques professionnels	5 ans
Formations sur le management et la communication	5 ans

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DES FORMATIONS ASSUREES PAR C2I SANTE

Formations sur la réglementation	5 ans
Formations bureau d'études	5 ans

M. Délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données de c2i santé, désigné conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données est joignable à l'adresse mail suivante : c2i-dpo@c2isante.fr

N. Registre des catégories d'activités de traitement

C2i santé déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client comprenant :

- ➔ Les catégories de traitements effectués pour le compte du Client ;
- ➔ Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;

O. Documentation

C2i santé met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

1.4. OBLIGATIONS DU CLIENT VIS-A-VIS DE C2I SANTE

Le Client s'engage à :

1. Fournir à C2i santé les données visées au II des présentes clauses
2. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par C2i santé
3. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de C2i santé
4. Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de C2i santé